

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Avenue Achille Reisdorff 36.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-48315-2025 (article 177) : Modifier le permis 16/PFU/528762 du 21 décembre 2017 suivant l'article 102/1 du CoBat : rénover et transformer les bâtiments B1 et B3.

Nature de l'activité : équipement d'intérêt collectif ou de service public.

Zone : PRAS : en zone d'équipement d'intérêt collectif ou de service public, en zone verte et en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement (ZICHEE).

Motifs principaux de l'enquête :

- dérogation à l'article 8 du Titre I du RRU (hauteur - constructions isolées).

L'enquête publique se déroule à partir du **15/09/2025** et jusqu'au **29/09/2025** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://openpermits.brussels> (référence 16/PFU/1980200).

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la Commune www.uccle.be) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1^{er} étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 22 octobre 2025** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5^{ème} étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,
Boris DILLIES.

le 04/09/2025.

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Rue du Château d'Or 13.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-48244-2025 : Placer une installation fixe temporaire de type modulaire afin de permettre l'activité du commerce en cours de chantier et pour toute la durée du chantier.

Nature de l'activité : commerce.

Zone : PRAS : en zone de forte mixité et le long d'un espace structurant
PPAS : n° 66 - Château d'OR - Bourdon - Bigarreux - A.G.R.B.C. du 05/02/2015.

Motifs principaux de l'enquête :

- application de l'article 126§11 du CoBAT : dérogations au P.P.A.S. n°66 en ce qui concerne les articles ns°52 (Gabarits et hauteurs), 53 (Forme de la toiture) et 57 (Matériaux de façades)

L'enquête publique se déroule à partir du **15/09/2025** et jusqu'au **29/09/2025** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://openpermits.brussels>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la Commune www.uccle.be) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1^{er} étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 22 octobre 2025** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5^{ème} étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,
Boris DILLIES.

le 05/09/2025.